



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0255

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrecand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0255**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Logement d'abord - Attributions de subventions aux associations et structures intervenant dans la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal du Logement d'abord pour l'année 2020 - Approbation de conventions**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations du Conseil n° 2018-3028 du 17 septembre 2018 et n° 2019-3919 du 4 novembre 2019, la Métropole de Lyon a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 entre la Métropole et l'État pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord ainsi que l'avenant 2019-2020.

Cette convention et son avenant déterminent les objectifs et la répartition des financements qui ont été octroyés à la Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), soit 910 000 €. Il s'agit de la 2^{ème} année de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, marquée par une forte reconduction des actions pilotes accompagnées en année 1.

La période de confinement a fait apparaître des problématiques aiguës de prise en charge du sans abris pour des publics vulnérables, notamment des jeunes, en souffrance psychique ou en parcours d'exil. C'est pourquoi il est proposé au Conseil de subventionner de nouvelles opérations au titre de la convention initiale et de son avenant pour un montant total de 159 000 € sur les axes d'intervention suivants.

I - Montage d'initiatives innovantes visant les personnes en situation de précarité présentant des conduites addictives - Subvention à l'Association Rhône Alpes d'insertion et d'addictologie (OPPELIA ARIA)

OPPELIA ARIA a fait des propositions pour mener des actions de relogement de personnes en situation de non recours, en précarité et souffrant d'addictions. Ces personnes sont souvent isolées et peu connues des services sanitaires et sociaux ce qui crée des formes de sans abris de longue durée.

L'action vise au repérage puis à l'accompagnement social et médicosocial (travailleur social et psychologue) de 6 personnes vers et dans un logement autonome en sécurisant leur maintien par des soutiens matériel, psychologique et social.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'association OPPELIA ARIA pour son action dans le cadre du Logement d'abord et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 000 € pour l'année 2020.

II - Montage d'initiatives innovantes visant à favoriser l'accès au logement de jeunes sous main de justice - Subvention à l'association Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Cette action s'adresse à un public de jeunes sortant d'incarcération sans solution de logement. Elle vise donc à l'évitement de la rue à des jeunes sans ressources après un repérage au sein d'une permanence juridique.

Le projet présenté a pour objectif d'éviter les ruptures et les risques d'invisibilité des jeunes entre 18 et 25 ans sous mains de justice (en sortie de détention, de semi-liberté, etc.) cumulant un double parcours de rupture "aide sociale de l'enfance et justice".

L'objectif de continuité de parcours se situe dans la préparation en détention ou en institution de l'accompagnement à l'accès à un logement de droit commun de 6 jeunes pour leur garantir une sortie pleinement sécurisée.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'association CCLAJ pour son action dans le cadre du Logement d'abord et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 64 000 € pour l'année 2020.

III - Montage d'initiatives innovantes sur les liens entre habitat et santé mentale des personnes en parcours d'exil - Subvention à l'Orspère Samdarra du Centre hospitalier le Vinatier

Cette action vient en support des projets pilotes du Logement d'abord pour former et accompagner les professionnels à la prise en charge des personnes migrantes dont le parcours d'exil traumatique rend difficile l'accompagnement social et psychologique et la communication. Les projets pilotes du Logement d'abord accompagnent en partie des ménages en situation de migration et les professionnels concernés ont manifesté le besoin de professionnalisation sur le volet de la prise en charge de la "santé mentale et habitat" ainsi que sur la dimension sociale de l'interprétariat, comme outil d'accompagnement au-delà de la fonction traductive.

L'Orspère Samdarra a développé des techniques sur l'accueil de personnes souffrant de troubles liés à l'exil à travers la création de "L'espace", qui est un lieu de répit et de sociabilité, où la parole peut librement s'exprimer dans un cadre ouvert et en présence de professionnels de la psychiatrie.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'Orspère Samdarra du Centre hospitalier le Vinatier pour son action dans le cadre du Logement d'abord et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 71 000 € pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2020, de subventions de fonctionnement, au profit des bénéficiaires intervenant dans le cadre du plan quinquennal Logement d'abord d'un montant de :

- 24 000 € au profit de l'association OPPELIA ARIA,
- 64 000 € au profit de l'association CCLAJ,
- 71 000 € au profit de l'observatoire Orspère Samdarra du Centre hospitalier le Vinatier,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'ensemble des bénéficiaires, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 159 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P14O5632.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.